

GUIDE PARENTS

Camp de jour été 2020







Merci de prendre connaissance des informations suivantes AVANT votre arrivée sur le site. Plusieurs nouveautés s'appliquent en 2020.

Chers parents,

Le Camp De-La-Salle entreprend sa 68^e saison avec tout le dynamisme et l'entrain que nos prédécesseurs nous ont légués. Notre mission: permettre à des enfants de 5 à 15 ans de vivre une vie de groupe enrichissante et trépidante dans un contexte de vacances en plein air.

Nous avons travaillé très fort afin de tout mettre en place pour adapter le camp de jour du Camp De-La-Salle aux contraintes imposées par la pandémie de COVID-19. Nos opérations respectent les consignes de la Direction la santé publique ainsi que celles de l'Association des camps du Québec. En ce sens, la formule de cet été est différente de celle que nous vous présentons habituellement.

Nous sommes dans l'obligation de respecter les éléments suivants:

-  Tous les enfants devront apporter leur lunch, des collations et une bouteille d'eau.
-  Il n'y aura pas de service de garde. Les heures de fréquentation du camp de jour seront de 8 h 15 à 17 h 15, du lundi au vendredi.
-  Inscription sur 5 jours par semaine.
-  Groupes formés des mêmes enfants toute la semaine au début de chaque semaine.

Nous sommes fiers de vous présenter le **Petit Guide du parent: Camp de jour 2020**. Ce document renferme diverses informations qui vous aideront à préparer et planifier le séjour de votre enfant au camp. Nous vous invitons à le lire attentivement.

Pour toute question et/ou commentaire, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Note: Le masculin n'est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

POUR NOUS JOINDRE

- Téléphone:** 450 883-2022
Courriel: info@campdelasalle.qc.ca
Par la poste: Camp De-La-Salle, 130, 1^e rue du Lac-Rouge-Nord, Saint-Alphonse-Rodriguez, Qc, J0K 1W0
Site internet : www.campdelasalle.qc.ca
- S'y rendre:** Après le village de Saint-Alphonse-Rodriguez, suivez les panneaux indicateurs jusqu'à l'entrée du Camp situé sur la rue du Lac-Rouge-Nord.

TABLE DES MATIERES

Arrivée & départ	3
Arrivée des campeurs (beau temps, mauvais temps).....	3
Départ des campeurs	3
Horaire d'une journée type - été 2020	4
Le parfait sac à dos pour une journée au Camp De-La-Salle.....	4
Boîte à lunch	5
Paiement	5
Paiement en ligne priorisé	5
Par carte de crédit	5
Par chèque	6
Inscription et annulation	6
À qui s'adresse le camp de jour du Camp de-la-salle?.....	6
Inscription obligatoire.....	6
Inscription à la semaine seulement	6
Politique d'annulation	6
Pénalité.....	7
Situations exceptionnelles.....	7
COVID-19.....	7
Code de vie	8
Volet engagement	8
Volet des paliers d'intervention	8
1 ^{er} palier d'intervention.....	8
2 ^e palier d'intervention	8
3 ^e palier d'intervention	9
Règlements d'ordre général	9
Relevé 24 pour fins d'impôts.....	9
Médicaments.....	10
Objets perdus.....	10

ARRIVÉE & DÉPART

ARRIVÉE DES CAMPEURS (BEAU TEMPS, MAUVAIS TEMPS)

ACCUEIL ET QUESTIONS

L'arrivée se fait à 8 h 15. L'accès au site vous sera refusé avant 8 h. Lors de votre arrivée vous serez accueilli par un membre de l'équipe du Camp De-La-Salle qui vous **posera des questions** imposées par la Direction de la santé publique. Nous vous indiquerons le **groupe de votre enfant** et vous serez dirigés vers le **stationnement**. Vous devrez respecter notre nouvelle signalisation ainsi que la circulation.

STATIONNEMENT

Nous vous demandons de suivre les indications du préposé au stationnement et de **rester à votre véhicule**. Des affiches correspondant au numéro de chalet de votre enfant seront installées sur le terrain. Vos enfants seront invités à rejoindre leur moniteur à leur numéro de chalet en respectant la distanciation physique.

AU MOMENT DE QUITTER

Lorsque vous quittez le terrain, vous devrez suivre les indications. Attention à la vitesse.

Si vous devez passer par l'accueil pour payer, rendez-vous avec votre véhicule au vers le rond-point / débarcadère situé à l'accueil. Merci de prioriser les paiements en ligne.

DÉPART DES CAMPEURS

Le départ se fait à 17 h 15. L'accès au site vous sera refusé avant 17 h.

Si vous souhaitez venir chercher votre enfant avant 17 h 15, vous êtes tenu d'en aviser le camp au moins une heure avant votre arrivée afin de préparer votre enfant à un départ hâtif. Notez que le terrain est très grand et que le groupe de votre enfant peut être en canot ou en randonnée en forêt. Merci de votre compréhension.

ACCUEIL SUR LE SITE

Lors de votre arrivée sur site, un membre de l'équipe du Camp De-La-Salle vous attendra au même endroit qu'à l'arrivée. Vous serez dirigés vers le **stationnement**. Vous devrez respecter notre nouvelle signalisation ainsi que la circulation.

STATIONNEMENT

Nous vous demandons de suivre les indications du préposé au stationnement et de rester à votre véhicule. Vos enfants vous attendront au même numéro qu'à l'arrivée. Un coordonnateur sur place vous demandera le nom de qui vous venez chercher puis demandera à l'enfant de vous rejoindre. Une famille à la fois.

En aucun cas, vous n'êtes autorisé à quitter votre véhicule, peu importe l'âge de votre enfant.

AU MOMENT DE QUITTER

Lorsque vous quittez le terrain, vous devrez suivre les indications. Attention à la vitesse.

Si vous devez passer à l'accueil pour payer, rendez-vous avec votre véhicule au vers le rond-point/débarcadère situé à l'accueil. Merci de prioriser les paiements en ligne.

HORAIRE D'UNE JOURNÉE TYPE - ÉTÉ 2020

En 2020, les séjours offerts débutent le **lundi 29 juin** et se terminent le **vendredi 14 août**.

8 h 15		Arrivée des campeurs (débarcadères)	
8 h 45	à	9 h 00	Rassemblement
9 h 00	à	10 h 30	1 ^{ère} activité
10 h 30	à	12 h 00	2 ^e activité
12 h 00	à	12 h 40	Dîner
12 h 40	à	13 h 00	Vie de chalet - Activités calmes
13 h 00	à	15 h 30	3 ^e activité
15 h 30	à	17 h 00	4 ^e activité
17 h 15		Départ des campeurs (Débarcadères)	

NOTE IMPORTANTE

Il n'y a pas de surveillance auprès des campeurs à l'extérieur de cet horaire. De plus, le campeur doit demeurer sur le terrain du Camp toute la journée. En cas d'avis contraire, le parent ou tuteur doit faire parvenir un avis écrit au coordonnateur du camp de jour.

LE PARFAIT SAC À DOS POUR UNE JOURNÉE AU CAMP DE-LA-SALLE

- Sac à dos (type sac d'école).
- **Matériel de bricolage personnel**: Crayons de couleur, ciseaux et bâton de colle.
- Maillot de bain, serviette de plage et sandale de plage (les bikinis et « speedos » n'ont malheureusement pas leur place dans un contexte de camp).
- Pantalon long.
- Shorts ou bermudas.
- Chandails à manches longues.
- Coupe-vent, bottes de pluie et imperméable.
- Espadrilles avec une paire de bas (obligatoire).
- Crème solaire.
- Chasse-moustique.
- Chapeau et/ou casquette.
- Vêtements de rechange
- **FACULTATIF** : Votre enfant est autorisé à apporter son propre couvre visage (masque de protection). Toutefois, nous ne pourrions pas assurer la gestion du matériel sanitaire de protection.

BON À SAVOIR!

1. La Direction de la santé publique suggère que les sacs à dos des enfants restent au camp du lundi au vendredi. Ainsi, seule la boîte à lunch fera l'aller-retour à la maison durant la semaine.
2. Il est important que tous les effets de votre enfant soient identifiés clairement.
3. Le camp n'est pas responsable des effets perdus ou volés. Nous ne recommandons pas que les effets de votre enfant soient neufs ou de grande valeur.

BOÎTE À LUNCH

Cet été, le dîner n'est pas fourni. Vous êtes responsable de fournir un **repas froid** à votre enfant tous les jours. Le camp n'est pas équipé pour réfrigérer les lunchs des enfants. Ainsi, nous vous recommandons d'inclure un bloc congelé (« ice pack ») dans le sac à lunch de l'enfant, afin de préserver la fraîcheur de son dîner. Les enfants n'auront pas accès à un four à micro-onde.

En plus d'un repas de dîner, vous devrez **inclure une collation**. Des périodes dans l'horaire sont réservées pour le dîner et pour la collation.

ATTENTION AUX ALLERGIES ALIMENTAIRES

En raison des allergies, nous vous demandons de ne pas inclure d'aliments contenant des arachides ou des noix. Merci également d'éviter les bonbons, croustilles et boissons gazeuses.

PAIEMENT

PAIEMENT EN LIGNE PRIORISÉ

En cette période de crise sanitaire, notez que le paiement en ligne sera priorisé. Nous avons également mis en place un système de paiement en personne qui répond aux normes de la santé publique.

Le tarif de fréquentation du camp de jour du Camp De-La-Salle est de 30 \$ par jour pour un minimum de 5 jours consécutifs (une semaine du lundi au vendredi.) Ce tarif inclut l'animation, l'encadrement et le matériel pour les activités.

PAR CARTE DE CRÉDIT

Paiement complet en un seul versement ou 100 \$ à l'inscription avec paiements mensuels répartis également entre le moment de l'inscription et la date de début du séjour (prélèvement le 1^{er} de chaque mois) pour le solde.

PAR CHÈQUE

Paiement complet en un seul versement ou 100 \$ à l'inscription et le solde des frais en deux versements égaux via des chèques post datés au 1^{er} juin et au 1^{er} juillet.

Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre de: **CENTRE DE-LA-SALLE.**

INSCRIPTION ET ANNULATION

À QUI S'ADRESSE LE CAMP DE JOUR DU CAMP DE-LA-SALLE?

Le camp de jour du Camp De-La-Salle est offert uniquement aux enfants de 5 à 15 ans. Les campeurs seront assignés à un groupe mixte selon leur âge.

Quatre groupes évoluent au camp de jour:

- 5 à 6 ans;
- 7 à 8 ans;
- 9 à 10 ans;
- 11 ans et plus.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Tout campeur doit absolument être inscrit et son séjour doit être payé en totalité **au plus tard le dimanche avant 16h** précédant la semaine désirée.

Il est essentiel, pour nous, de **connaître à l'avance le nombre exact de campeurs** afin de prévoir les activités en conséquence. Dans le cas où le délai d'inscription n'est pas respecté, nous nous verrons dans l'obligation de refuser l'enfant.

INSCRIPTION À LA SEMAINE SEULEMENT

Ce qui veut dire, du lundi au vendredi inclusivement. En raison des normes sanitaires actuelles, vous n'aurez malheureusement pas la possibilité de choisir entre 3, 4 ou 5 jours par semaine pour l'été 2020. Nous devons nous assurer que les groupes restent les mêmes du lundi au vendredi.

POLITIQUE D'ANNULATION

Aucun remboursement ne sera effectué pour une arrivée tardive ou un départ hâtif.

Si l'enfant n'est pas présent l'ensemble des journées d'une même semaine, le parent doit défrayer la semaine au complet, car une place lui est réservée.

Si vous avez fait votre inscription tôt en saison et que vous voulez annuler certaines semaines au cours du séjour, les changements à apporter devront être soumis moyennant un préavis transmis

5 jours ouvrables avant le début de la semaine concernée. Seuls les **AVIS ÉCRITS**, envoyés par courriel à accueil@campdelasalle.qc.ca ou par téléphone au **450 883-2022** seront pris en considération.

PÉNALITÉ

Pour tout cas d'annulation, le parent devra déboursier les frais pour la semaine où l'enfant était inscrit même s'il ne s'est pas présenté. De plus, une pénalité s'impose. Cette pénalité correspond au plus petit de ces 2 montants : 50 \$ ou 10 % des services qui n'ont pas été fournis.

La seule exception quant au délai d'annulation et à la pénalité applicable est une absence motivée par un billet de médecin. En cas de blessure ou de maladie exigeant que le campeur quitte le Camp, un remboursement sera fait au prorata des jours non complétés.

Tout remboursement se fait selon le mode de paiement initial dans les semaines suivant la fin des séjours.

SITUATIONS EXCEPTIONNELLES

Dans des cas exceptionnels, la direction se réserve le droit de demander à un campeur de quitter les lieux. Le remboursement sera également fait au prorata des jours non complétés.

En cas de blessure ou de maladie exigeant un transport par ambulance, les coûts du transport seront facturés directement aux parents, de même que les frais occasionnés pour toute prescription émise par un médecin au moment du séjour de l'enfant au camp.

COVID-19

Si votre enfant présente des symptômes de la Covid-19 en cours de journée, il sera isolé dans un lieu réservé à cet effet et vous devrez venir le chercher dans les plus brefs délais. Le remboursement sera fait au prorata des jours non complétés.

Nous sommes également dans l'obligation de refuser l'accès à tout participant dont les parents, ou autre personne dans la maisonnée, présentent des symptômes ou sont placées en isolement (cas de contact).

Si, en cours de séjour, nous apprenons qu'un campeur ou moniteur du groupe de votre enfant a contracté la COVID-19, soyez assurés que vous en serez informés. La loi nous oblige de le signaler également la Direction de la santé publique.

Vous comprendrez que le camp a mis en place une nouvelle réglementation afin de faire respecter les normes de santé publique.

Toute personne (parent ou enfant) qui refuse de respecter les règles sanitaires en place, ou pose des gestes jugés dangereux par la santé publique, se verra refuser l'accès au camp. Tout

campeur qui refuse de coopérer durant son séjour sera immédiatement renvoyé du camp. Les parents auront alors la responsabilité de venir chercher leur enfant sur-le-champ.

CODE DE VIE

Voici le **code de conduite** en camp de jour. Nous vous demandons de prendre connaissance avec votre enfant **AVANT** votre séjour au camp.

VOLET ENGAGEMENT

Lors des premières semaines de camp, tous les campeurs seront impliqués à l'écriture commune d'un ensemble de règles positives. Chacun des enfants fréquentant le camp de jour signera ce texte d'engagement et aura à respecter les règles écrites pour l'été.

Cela permettra aux enfants de prendre davantage conscience et de mieux comprendre les valeurs prônées par le Camp. Ce moyen vise à encourager le renforcement positif.

VOLET DES PALIERS D'INTERVENTION

1^{er} PALIER D'INTERVENTION

Ce palier comprend les comportements ci-dessous :

- Utiliser un langage inapproprié;
- Insulter les autres enfants, moniteurs ou membres de la gestion;
- Cracher;
- Lancer des objets agressivement;
- Refuser de coopérer.

Pour ces comportements, une intervention sera effectuée par le moniteur responsable de l'enfant.

S'il y avait une troisième répétition de la même conduite, le campeur impliqué sera envoyé aux coordonnateurs du camp de jour où une intervention réflexive aura lieu. Par la suite, si ce comportement se reproduit une autre fois, il y aura un avis aux parents.

Après plusieurs reprises du même comportement dans la semaine, la conséquence du deuxième palier d'intervention sera appliquée.

2^e PALIER D'INTERVENTION

Ce palier comprend les comportements ci-dessous :

- Fuguer ou faire une tentative de fugue;
- Intimider un autre enfant, un moniteur ou un membre de la gestion;

- Vandaliser, briser volontairement ou voler le matériel du camp, d'un autre enfant ou du personnel;
- Menacer verbalement ou physiquement un autre individu.

Pour ces comportements, une intervention sera effectuée par le moniteur responsable de l'enfant. Par la suite, s'il y avait répétition de la même conduite, le campeur sera envoyé aux coordonnateurs du camp de jour. Ceux-ci s'assureront de faire une intervention rétroactive de la situation. L'enfant sera suspendu d'une activité de la même journée et le parent recevra un rapport d'intervention qu'il devra signer.

3^e PALIER D'INTERVENTION

Ce palier comprend le comportement ci-dessous :

- Violenter physiquement un enfant ou un membre du personnel.

À la suite de ce comportement, l'enfant sera immédiatement dirigé vers les coordonnateurs du camp de jour. Le campeur rédigera un retour sur les événements et déterminera une réparation qu'il appliquera durant cette même journée. Une fois la réparation exécutée, il pourra retourner à ses activités habituelles. Une rencontre avec les parents, l'enfant et les coordonnatrices aura lieu.

RÈGLEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL

La drogue, l'alcool et la cigarette sont interdits au camp. Par le fait même, tout campeur pris en possession ou sous l'effet de drogue ou d'alcool sera immédiatement renvoyé du camp. Les parents auront alors la responsabilité de venir chercher leur enfant sur-le-champ.

Aucun comportement violent (physique, verbal, etc.) ne sera toléré. En cas de problématique majeure, l'équipe de coordination rencontrera le campeur et des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au renvoi du camp pourront être prises.

Les campeurs ont accès au téléphone seulement avec l'autorisation du coordonnateur du camp de jour et/ou chef de camp, et ce, pour des raisons majeures seulement.

Les téléphones cellulaires, (Ipod, tablette, etc.) ou tout autre appareil électronique, pas plus que les couteaux, lance-pierres, allumettes, briquets n'ont leur place au Camp. Ils seront confisqués à l'arrivée et rendus aux parents seulement au moment du départ.

RELEVÉ 24 POUR FINS D'IMPÔTS

Un relevé 24 sera produit pour tous les parents/tuteurs qui ont fourni leur numéro d'assurance sociale sur la plateforme Amilia.

Le relevé étant un document confidentiel, celui-ci ne sera pas envoyé par courriel. Cependant un courriel vous sera envoyé pour vous aviser que votre relevé 24 a été généré et qu'il est disponible dans l'onglet « Documents » de votre compte sur Amilia.

Le courriel est envoyé à ceux qui ont un nom d'utilisateur et un compte Amilia actif. Vous pourrez alors avoir accès au relevé. Si vous n'avez pas activé votre compte Amilia, l'envoi du courriel pour le relevé 24 ne pourra être effectué.

Le relevé 24 aux fins de l'impôt sur le revenu sera disponible au plus tard le 28 février de l'année suivante.

VOICI COMMENT OBTENIR VOS REÇUS D'IMPÔTS:

- Connectez-vous à votre dossier Amilia à l'adresse: www.amilia.com/fr/Login;
- Dans le menu, sélectionnez l'option « documents »;
- Sélectionnez le relevé désiré, puis cliquez sur le bouton de téléchargement (flèche vers le bas dans un cercle);
- Cliquez sur « fermer la session ».

MÉDICAMENTS

Aucun médicament ne sera administré aux enfants sans prescription médicale. Par ailleurs, si un enfant doit prendre un médicament, celui-ci devra être remis en mains propres au coordonnateur du camp de jour. Le médicament devra être dans son contenant original sur lequel est inscrit le nom de l'enfant ainsi que la posologie.

OBJETS PERDUS

Le vendredi, une corde à linge d'objets perdus sera installée près des débarcadères. Vérifiez, en restant dans votre voiture si des objets appartiennent à votre enfant. Le coordonnateur en place s'approchera de votre véhicule et vous remettra ce qui vous appartient. Au mois de septembre, les objets perdus non réclamés seront remis à des œuvres de charité.

BON ÉTÉ!

On a hâte de vous voir et de passer un autre été inoubliable en votre compagnie!

